

Compétition - Interclubs

Règlement

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL
DOUBS-HAUTE SAÔNE
TERRITOIRE DE BELFORT

1. Constitution d'une équipe (2 maximum par association)

	Minimum	Maximum
Sections : Poussines/jeunesses/aînées	2 gyms par section	4 gyms par section Attention 3 gyms maximum concourent à chaque agrès (pour chaque section)

Chaque association pourra présenter **2 équipes maximum**.

- 1 équipe en excellence et 1 équipe en promotion.
- ou **2 équipes en excellence**
- ou **2 équipes en promotion**

2. Catégories : Deux catégories de niveau : EXCELLENCE et PROMOTION.

	Poussines	Jeunesses	Aînées
PROMOTION	1 ^{er} au 3 ^e degré	1 ^{er} au 3 ^e degré	2 ^e au 4 ^e degré
EXCELLENCE	1 ^{er} au 5 ^e degré	1 ^{er} au 5 ^e degré	2 ^e au 6 ^e degré

Pour le classement par équipe, on retiendra les **deux meilleures notes** chez les POUSSINES, JEUNESSES et AÎNÉES, quelque soit le degré exécuté.

Un contrôle des gymnastes AÎNÉES et JEUNESSES des équipes Promotion sera effectué afin de vérifier :

- Qu'elles ne sont pas titulaires de la 5^{ème} étoile (jeunesses) ou 6^{ème} étoile (aînées)
- Qu'elles n'ont pas participé au Premier tour des Coupes Nationales en 2024 ou 2025
- Qu'elles n'ont pas participé au Régional individuel 2025 en Catégories 1, 2 ou 3.

Si manquement à cette règle : **l'équipe ne sera pas classée**

3. Numérotation des gymnastes

	Numéros		
	2 gyms	3 gyms	4 gyms
Poussines	de 1 à 2	de 1 à 3	de 1 à 4
Jeunesses	de 6 à 7	de 6 à 8	de 6 à 9
Jeunesses surclassées	de 21 à 22		
Aînées	de 11 à 12	de 11 à 13	de 11 à 14

4. Quotas juges

Pour la bonne organisation de la compétition, l'inscription de 2 juges recyclés (2025 ou 2026) minimum par équipe engagée, dont au moins un juge niveau 6ème pour les équipes excellence, est **obligatoire**. Le quota n'est pas une limite, un nombre supérieur de juges peut être inscrit.

Manque de juges le jour de la compétition (voir ARTICLE DCE-3.8.1 du **règlement de l'activité gymnastique féminine**) Extrait « Toute association présentant des juges en nombre insuffisant concourra en fonction de son quota de juges présents. Si le quota de juges ou si le niveau requis du juge ne sont pas respectés ou si le juge est absent sans excuse valable le jour de la compétition, alors la (les) gymnaste(s) ou l'(les) équipe(s) de l'association sera(ont) non classée(s). »

	Promotion	Excellence
1 équipe	1 juge recyclé minimum et 1 deuxième juge recyclé ou un secrétaire d'agrès	1 juge recyclé 6 ^e minimum et , soit 1 deuxième juge recyclé soit un secrétaire d'agrès
2 équipes dans la même catégorie	3 juges recyclés minimum et 1 juge recyclé ou 1 secrétaire d'agrès	2 juges recyclés 6 ^e minimum et soit 2 juges recyclés soit 1 juge recyclé et 1 secrétaire d'agrès
2 équipes : une en promotion et une en excellence	1 juge recyclé 6 ^e minimum et soit 3 juges recyclés soit 2 juges recyclés et 1 secrétaire d'agrès	

Les juges en formation (à blanc) peuvent être inscrits à cette compétition au niveau de leurs compétences.

Les gymnastes, uniquement, peuvent ne juger que sur quelques horaires.

Vous pouvez inscrire plusieurs juges à blanc mais un seul peut remplacer 1 secrétaire.

5. Palmarès

Chaque association est tenue de venir au secrétariat dans l'heure qui suit la fin de leur horaire afin de contrôler leurs totaux. Aucune réclamation ne sera acceptée à la lecture du palmarès pour les clubs qui ne se sont pas présentés au secrétariat.

Les résultats ne pourront pas être consultés par les clubs avant la lecture du palmarès. Il n'y aura pas d'édition d'un format papier pour chaque club. Deux exemplaires seront affichés dans la salle et les résultats seront publiés rapidement sur le site.

Ne seront récompensés que les palmarès par équipe.

6. Remarques

Pour éviter les erreurs de classement : les membres du secrétariat prendront le temps nécessaire pour réaliser le palmarès et le faire relire.

Afin de permettre à des associations ayant moins de 2 aînées de participer à cette compétition, il sera permis de surclasser 1 ou 2 jeunesse, minimes dernière année, en Aînées. Cependant, elles ne pourront exécuter que le 5^{ème} degré maximum. Ces gymnastes concourront sur les agrès Aînées. Une seule équipe par association ne peut être engagée dans ces conditions.